

Le Conseil municipal s'est réuni le 3 juillet 2009

Synthèse des décisions adoptées

Objet n°1 – Création de deux emplois saisonniers pour l'Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)

Le Conseil municipal a créé deux emplois saisonniers, en vue de permettre un taux d'encadrement approprié pour les activités proposées l'été dans le cadre de l'ALSH. Le premier est ouvert pour le mois de juillet et le second pour la première quinzaine du mois d'août.

Ces emplois sont à temps complet et rémunérés sur la base du SMIC.

Adopté à la majorité (4 contre).

Objet n°2 – Modification du volume horaire du poste d'animatrice de l'ALSH

Le Conseil municipal a porté le volume horaire de travail du poste d'animateur de l'ALSH à 30 heures par semaine, contre 25 heures votées lors de la création de ce poste le 19 juin dernier. Cette augmentation servira à remplacer les ATSEM lorsque celles-ci partiront en formation en langue basque.

Adopté à l'unanimité.

Objet 3 – Règlement intérieur de l'ALSH

Le règlement intérieur de l'ALSH a été adopté pour les vacances scolaires.
(Nota : ce document est disponible en mairie et consultable à l'école.)

Adopté à l'unanimité.

Objet 4 – Création d'un emploi CAE à temps plein pour les services techniques ou création de deux emplois CAE à temps non complet pour les services techniques

Un emploi CAE à temps plein et deux emplois CAE à temps non complet, à raison de 20 heures par semaine ont été ouverts.

Ces emplois sont destinés à renforcer les services techniques et sont rémunérés sur la base du SMIC.

Adopté à l'unanimité (4 abstentions).